ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE
à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)
Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

Pléneuf Val-André le 8 mai 2023

DEPOSITION DE L'ASSOCIATION AVA

****

CONCERNANT LE NOUVEL INCINERATEUR SUR LA COMMUNE PLANGUENOUAL

Après étude de votre dossier par des membres de l'AVA dont certains scientifiques il en ressort :

Que nous sommes favorables à la reconstruction à neuf, seule solution qui permettra d'atteindre les normes actuelles les plus sévères en matière d'impact environnemental d'abord et de valorisation énergétique ensuite.

Sous condition qu'un état des lieux soit effectué concernant l'incinérateur actuel par un organisme indépendant (INERIS, ARS ou Laboratoire Départemental d'Analyses de Ploufragan). Ces analyses devront porter sur non seulement les lichens mais sur toute la chaîne alimentaire dans un rayon au minimum de 3 kilomètres autour de l'installation. Cette étude permettra de déterminer si cette zone est polluée ou pas.

Que l'ensemble du projet nous semble bon. **P6** vous précisez qu'il y aura analyse en continu des fumées rejetées : ce qui est indispensable et une analyse des lichens «autour du site».

Nous contestons fermement cette restriction géographique. Les analyses des œufs de poules en région parisienne par l'ARS locale ont bien montré la dispersion plus éloignée des polluants contenus dans les fumées. Nous demandons que ces analyses des polluants soient réalisées sur une distance au minimum de 3 km (distance, citée par le rapport de l'ARS des deux poulaillers les plus pollués près d'un incinérateur) sous les vents dominants. Un contrôle annuel suffit si les normes ne sont pas dépassées. En cas de dépassement ils devront être plus fréquents.

P7- Il est bien précisé que les nouvelles **directives européennes de traitement des fumées, plus contraignantes doivent s'appliquer fin 2023.**

P12- Environnement (fumées et eaux) vous précisez que **l'unité sera dotée des dernières technologies en matière des rejets.**

Nous demandons à ce que les analyses de lichens soient effectuées par un organisme indépendant et dans les conditions développées au premier paragraphe (Totalité de la chaîne alimentaire, sur une distance au minimum de 3 kilomètres...) Que ces analyses soient portées à la connaissance du public.

Nous souhaitons que ce projet soit mené dans la plus grande **transparence** afin que la **confiance** entre les élus (décideurs) et les administrés soit pleine et entière.

Pour le président de l'AVA M. Paul-Olivier RAULT
Le vice-président M. Gilbert KERSANTE (06.66.13.88.34)